

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2018

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, Mme Françoise Coquillion, M. Jany Cancela, M. Jean-Pierre Botteron, Mme Catherine Cinquin, M. Pierre Coillard, M. Thimoté Deprele, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, M. Alain Laforest, Mme Valérie Matray.

Excusés : Mme Annick Desplace (*pouvoir à Catherine Cinquin*), Mme Christiane Rampon (*pouvoir à Alain Laforest*).

Secrétaire de séance : Jany Cancela

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2018

Un conseiller estime que le compte-rendu a été envoyé très tardivement, car l'envoi doit s'effectuer dans les 8 huit jours. Il demande la raison de ce retard. Monsieur le Maire lui répond qu'il en est seul responsable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 10 avril 2018.

Informations

Monsieur le Maire informe le conseil :

- du décès dimanche de Mme Bernadette Carasco née Fouillet.
- d'une carte postale envoyée par un conseiller.
- d'un courrier du Département informant du montant de la taxe additionnelle des droits de mutation qui s'élève à 47 027,68€ pour l'année 2018. Il avait été inscrit au budget primitif 30 000 €.
- d'un courrier de remerciements de Beaujolais Football pour la mise à disposition, à titre gracieux, de l'espace loisirs pour leur repas dansant du 14 avril dernier.
- de la fermeture du secrétariat de mairie : lundi 11 juin, lundi 25 juin, mardi 26 juin, vendredi 29 juin, lundi 2 juillet et mardi 3 juillet.
- du passage du Critérium du Dauphiné le 5 juin à 14h52.

Mandatement des dépenses supérieures à 500 €

Suez : consommation bâtiments communaux 6 046,63€ - Edf collectivités : consommation bâtiments communaux 7 160,71€ - Engie : consommation bâtiments communaux 2 704,50€ - Favreau : gazoil non routier 1 467,63€ - Produits ménagers : 1 897,04€ - Girard Leclerc : réparation bavette 690,08€ - Plattard Négoce : big bag sel 1 263,36€ - Girard Leclerc : maintenance iseky 578,68€ - A2A : fournitures administratives 989,16€ - B71Print : papier en-tête enveloppes 1 013,70€ - Fournitures scolaires : 2 777,45€ - BNP Paribas : loyers + maintenance photocopieurs 1^{er} et 2^{ème} trimestres 3 042€ - CM CIC leasing : loyers téléphones 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 1 717,20€ - ProLoc services : location minipelle 772,68€ - Horloges Plaire : remplacement récepteur cadran église 1 220,60€ - Fabrik et Sens : Pose de 2 panneaux multiservices 749,65€ - Renaud Delaye : nettoyage chéneaux église 648€ - Jean-Pierre Guillin : réfection voute église suite dégât des eaux 14 820€ - Propreté services : nettoyage église 840€ - Record : réparation porte caveau 1 615,20€ - Fabrik et Sens : travaux espace loisirs 828,48€ - MTB : contrat de maintenance 1 547,09€ - Berger Levrault : maintenance E-Magnus 1 583,44€ - Dombes hottes : maintenance hottes cantine 696€ - Axa : assurance multirisques informatique 562,27€ - Aviva : assurance catastrophes naturelles 6 980€ - SEB : pose et dépose décoration Noël 512,86€ - Fnac : cartes cadeaux personnel communal 1 260€ - Rod et SèV : banquet des pompiers 770€ - DG promo : bulletin communal 1 753,40€ - Centre de gestion du Rhône : mission assistance juridique 957€ - Sofaxis : assurance personnels 6 039,84€ - Cnas : cotisation 2018 1 435€ - SDMIS : participation 1^{er} et 2^{ème} trimestres 9 080€ - CPS : mission SPS réhabilitation logements Durette 1 680€.

Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, présente plusieurs DIA :

- Pour la parcelle AL 18 « 261, rue du bourg ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.
- Pour la parcelle AM 49 « Chemin de la place ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Syder :

Eclairage public « rue de la distillerie »

Georges Montel délégué au Syder, rappelle aux conseillers que suite à ce sujet abordé lors du conseil municipal du 10 avril dernier, il devait se renseigner auprès de la ville de Châtillon d'Azergue sur un système d'éclairage solaire. 5 conseillers se sont déplacés, le 30 mai dernier, pour voir ces équipements.

2 propositions ont été faites par le Syder :

- 10 lampadaires en éclairage filaire pour un coût après abattement de 46 200 € TTC, avec un remboursement sur 15 ans, soit une charge annuelle de 3 941 €.
- 10 lampadaires en éclairage solaire pour un coût après abattement de 34 650 € TTC, avec un remboursement sur 15 ans, soit une charge annuelle de 2 956 €.

Il précise qu'après la visite sur site à Châtillon d'Azergues, il s'avère que l'éclairage solaire est concluant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'installer 10 lampadaires en éclairage solaire « rue de la distillerie » pour un coût après abattement de 34 650 € TTC. Décide la prise en charge sur 15 ans avec une annuité de 2 956€.

Demande de raccordement alimentation électrique lieu-dit « les Reyssiers »

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, informe le conseil municipal d'une demande de raccordement électrique par le Syder dans le cadre d'une instruction d'urbanisme au lieu-dit « les Reyssiers » suite à un dépôt de permis de construire « impasse du chèvrefeuille » pour l'aménagement d'une salle de réception dans l'ancien cuvage et de chambres d'hôtes. Le Syder propose un devis après abattement de 4 600 € à payer en une seule fois, ou sur 15 ans, soit une charge annuelle de 392,38 €. Elle précise que sans ce raccordement le projet devra être abandonné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le raccordement au lieu-dit « les Reyssiers » et décide que le paiement s'effectuera en une seule fois pour un montant de 4 600 €.

Suez : Convention relative à la pose d'un récepteur de télé-relève sur le toit d'un immeuble

Georges Montel, adjoint aux bâtiments, informe le conseil que dans le cadre de la modernisation du système de relevé des compteurs d'eau, le syndicat du SIEVA d'Ardières a confié à Suez la mise au point et le déploiement d'un dispositif novateur de relevé automatisé des compteurs à distance. Le dispositif de relevé à distance retenu, désigné « télé-relève » est le suivant.

Il est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation vers un système informatique centralisé. Il comporte en particulier :

- Des émetteurs placés directement sur les compteurs d'eau des clients souscripteurs, avec des temps d'émission très faible. Ces émetteurs ne travaillent qu'en mode émission. La technologie choisie utilise une fréquence d'émission réservée aux systèmes de comptage fréquence radio (169 Mhz, proche des stations radio FM) pendant 1 seconde par jour, à une puissance 10 fois inférieure aux normes établies par la directive 1999/CE.
- Des récepteurs, reliés par câbles à des antennes réceptrices qui doivent être installées en hauteur, sur les toits, et qui permettent de récolter les données transmises par les émetteurs de tous les compteurs d'eau des immeubles situés dans un rayon de cinq cent mètres environ. Ces informations sont ensuite transmises à un centre de traitement du Service des Eaux par le biais d'un téléphone portable intégré au récepteur.

Suez s'appuiera sur sa filiale « Dolce Ô Service », société dédiée au déploiement des récepteurs et propriétaire du réseau de récepteurs.

Il serait souhaitable qu'un récepteur soit placé dans chaque clocher de l'église.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 voix « pour » et 2 voix « contre », autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la pose d'un récepteur de télé-relève sur le toit d'un immeuble avec Suez, décide que les récepteurs seront installés dans chacun des clochers de l'église.

Monsieur le Maire demande un huit clos, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Finances : Décisions modificatives – virements de crédits

Jany Cancela, adjoint aux finances, explique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative pour le rachat des 3 rideaux métalliques et des portes de frigo du multiservice, suite au départ de la gérante.

Investissement	Dépense	Recette
Compte 2158 <i>Opération 101 : multiservices</i> <i>Autres matériel et outillage</i>	-2350 €	
Compte 2184 <i>Opération 961 : divers bâtiments</i> <i>Mobilier</i>	+2350€	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative telle que présentée.

Loyers communaux

Loyers du multiservices et de l'appartement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'annuler les loyers de juin, juillet et août pour le multiservices et l'appartement, en précisant que le dépôt de garantie ne sera pas restitué.

Reprise de la séance publique

Loyer du studio de Durette

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le loyer actuel du studio de Durette est de 237,48 € et qu'il conviendrait de revoir celui-ci à la hausse suite aux travaux d'isolation effectués en 2017. Le locataire actuel ayant déposé sa dédite, il convient de modifier ce loyer avant qu'un nouveau bail soit signé. Il propose un montant de 270,00 € par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix « pour » et 7 voix « contre », décide d'augmenter le loyer du studio de Durette à 270,00 € par mois.

Commissions communales et intercommunales

Commission bâtiments

Georges Montel, informe le conseil que :

- la société UBC Ingénierie est intervenue pour le diagnostic des poteaux de soutènement de l'espace loisirs. Le rapport n'a pas encore été envoyé en mairie.
- la consultation pour la réhabilitation d'un logement au 2^{ème} étage de la mairie est en cours. L'ouverture des plis aura lieu le mardi 12 juin à 15h00.

Commission fleurissement

Annie Coperet, informe le conseil :

- que les fleurs ont été plantées le 16 mai avec les bénévoles de la commission et les 2 agents communaux.
- qu'une réunion « Jardiner au naturel » aura lieu le mardi 5 juin à 18h30 au théâtre de Belleville.

Commission tourisme

Annie Coperet informe le conseil :

- que le Cru Régnié fêtera ses 30 ans le 11 octobre 2018.
- qu'une consultation aura lieu, en mairie, sur « les climats » pour regrouper les lieux-dits.
- que la plaque de l'esplanade « Pierre Bossan » a de nouveau été cassée. Une personne du Cru s'en occupe.

Commission tourisme CCSB

Annie Coperet informe le conseil qu'une réunion a eu lieu dernièrement sur la réalisation des projets de la CCSB.

- sentier des Lys à Fleurie (sentiers pédestres)
- terrasse de Chiroubles pour « les Estivales », installation d'estrades.
- le fascinant week-end se déroulera au château de Corcelles en Beaujolais du 18 au 21 octobre 2018.
- art en Beaujolais, les 7 et 8 juillet 2018 au château de Sermezy à Charentay, permettra la découverte des œuvres et travaux des artistes, qui seront présents pour faire partager leur passion.

- la fusion des Offices de Tourisme est en court.

Commission communication

Annie Coperet informe le conseil que la commission continue à travailler sur le plan de la commune.

Commission associations

Jean-Pierre Botteron informe le conseil que la location des salles communales a un peu diminué.

Commission voirie

Patrick Favre, informe le conseil que :

- les travaux de voirie ont débutés. Du point à temps a été fait il y a un mois et le balayage des routes aura lieu le mardi 5 juin.
- la grille en fonte posée à la Chapelière a été volée.
- l'épaveuse est en panne, le châssis a lâché. Il va rencontrer des entreprises en prestation de service, demander des devis pour terminer le travail débuté cette année.

Commission urbanisme CCSB

Françoise Coquillion informe le conseil qu'elle a assisté le 17 avril à une réunion au cours de laquelle ont été discutés :

- une proposition d'extension du transport à la demande, existant sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Haut Beaujolais, à d'autres communes du périmètre de la CCSB. Ce transport à la demande s'adresse aux personnes âgées, à mobilité réduite, ...
- les rendus des avis des commissions communales et intercommunales sur les objectifs et modalités de concertation en amont de la prescription du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Commission sociale CCSB

Françoise Coquillion informe le conseil que lors de la dernière commission sociale, il a été discuté des sujets suivants :

- les responsables de l'association Mission Locale ont présenté leur accompagnement auprès des jeunes au niveau social, emploi, formation, ... la participation de la CCSB au financement du fonctionnement de cette association représente 0,99€ par habitant et par an.
- les objectifs et modalités relatives au PLUi-H.
- le projet d'accueil de migrants sur le territoire de la CCSB principalement dans les communes les plus équipées en transport en commun (Belleville, Saint Jean d'Ardières, ...).

Commission urbanisme

Françoise Coquillion fait un point sur les demandes d'urbanisme délivrées depuis novembre 2017.

Déclarations préalables

Mme Séverine Alloï : piscine « route de la Croix Blanche » - M. Antoine Sunier : modification de façade « 243, route des plaines » - M. Fabien Sirieix : extension du garage « 170, route du chalet » - EDF ENR solaire : pose de panneaux photovoltaïques chez Mme Carole Gerin « 298 route des vergers » - M. François Desigaud : fermeture d'une terrasse « 5765, route de Saint-Joseph » - M. Franck Chavy : piscine « 200, route de lachat » - Enedis : implantation poste distribution « aux Forchets ».

Permis de construire

M. et Mme Nicolas Vincent : maison individuelle « lotissement les terrasses de Charlotte » lot 2 – M. et Mme Godefroid Nicolas : maison individuelle « lotissement les terrasses de Charlotte » lot 1 – M. Saujot Sébastien et Mme Miel Cécile : maison individuelle « lotissement les terrasses de Charlotte » lot 5 – Mme Elodie Aujogue : extension maison « 20, impasse des roseaux » - M. Samuel Pognant : extension maison « 119, route des plaines ».

Permis d'aménager

Optimum promotion : modification du permis d'aménager « les terrasses de Charlotte » portant sur le système de récupération des eaux pluviales des lots et la modification d'un article du règlement de lotissement intégrant l'article 11 du PLU et du POS.

Commission culture CCSB

Anne-Marie Fuet, informe le conseil :

- du programme de « Festiv'été » 2018.

- qu'en ce qui concerne la création d'un réseau des écoles de musique, le Département a donné son accord pour qu'une étude soit effectuée sur l'estimation des besoins. La mutualisation faciliterait l'emploi du temps des professeurs de musique et permettrait de créer un calendrier des manifestations musicales pour 2019.
- que le concert « symphonie des Beaujolais », qui avait eu lieu à Corcelles en Beaujolais sera reconduit en fin d'année 2018.
- que le concert lyrique « Pro'Scénio » ne sera pas reconduit cette année mais une présentation de la « Flute enchantée » aura lieu le 14 juin à Villié-Morgon. Le laboratoire d'art lyrique de Lyon souhaite vivement faire découvrir l'opéra à toutes les écoles du secteur.
- que Mme Pelletier, responsable de médiathèque à Belleville et Beaujeu, a donné sa démission : un appel à candidature a été lancé. Suite à l'appel de dénomination du réseau des médiathèques de la CCSB « Les Plurielles » sera proposé au prochain conseil communautaire. La médiathèque « le Singuliers » fonctionnera 30 heures par semaine durant l'été.
- le film « The Artist », mis en musique par la philharmonie de Belleville et interprété en direct, sera projeté le 30 juin au cinéma Le Singuliers.
- le festival « Dézing » est reconduit les 17, 18 et 19 août prochain à Pizay.
- l'association « Les rencontres de Brouilly » résidence de création artistique, recherche des communes et particuliers volontaires pour accueillir les artistes.
- le Sybémol souhaiterait partager ses balades musicales dans toutes les communes adhérentes.
- concernant le festival « le Cri du Col » et suite à l'annonce de la fusion des offices de tourisme de la CCSB, la question se pose quant à sa reconduction.

Questions diverses

Un conseiller souhaiterait revenir sur l'intervention d'un membre du conseil concernant les indemnités perçues par les conseillers délégués. Il lui précise que ceux-ci perçoivent le même montant que les conseillers délégués sous la mandature précédente.

Un conseiller demande si Monsieur le Maire a fait parvenir la facture concernant les travaux effectués « chemin du colombier ». Il lui est répondu qu'un courrier en recommandé a été envoyé mais que celui-ci est revenu en mairie car il n'a pas été récupéré suite à l'avis de passage.

Suite à des demandes de riverain, un conseiller voudrait savoir s'il est possible d'installer un miroir sur la route départementale au lieu-dit « la Grange Barjot ». Il lui est répondu que généralement le Département refuse l'installation de miroir, mais qu'une demande peut toujours être faite.

Une présentation d'un candélabre solaire autonome aura lieu le mercredi 6 juin à 18h30 à Thizy les Bourgs. Tous les conseillers sont invités à cette présentation.

Une conseillère demande si les travaux du cimetière vont bientôt débiter. Monsieur le Maire lui répond que les travaux devraient être terminés au plus tard pour la Toussaint.

Une conseillère souhaiterait savoir pourquoi l'éclairage à la Chapelière, un temps en panne, fonctionne continuellement. Le délégué au Syder ne comprend pas pourquoi ces lampadaires restent éclairés, et contactera l'organisme. Il lui précise également que le Syder doit faire une étude concernant l'extinction des luminaires la nuit sur toute la commune.

Un conseiller souhaiterait savoir comment faire pour l'installation de feux tricolores ou d'un rond-point à Saint-Vincent car la circulation est très dense.

La séance est levée à 21h57